



Cercle de la Voile de Paris
1858

AVIS DE COURSE

Coupe "La DER des DER" *Soling et Inter série Quillards » Fast »*

Grade : 5B
Date : 17 novembre 2019
Lieu : La Seine : Plan d'eau de MEULAN-Les MUREAUX (Yvelines)
Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE DE PARIS
Tél. : 01 34 74 04 80 – Fax. : 01 34 92 74 20

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à : l'**Inter série Quillards Voile légère Fast**.
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition daté de moins d'1 an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - en cas de contrôle, le certificat de jauge ou de mesure du bateau.

4. **DROITS A PAYER** - Les droits requis sont les suivants : néant.

5. PROGRAMME

- 5.1 - **Pré Inscription** obligatoire se fait sur en cliquant sur le lien internet suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdUv2DgInpVAjMCOBRNWxo3CGYmKPAkWaKMQhLEmSPun1rpA/viewform?vc=0&c=0&w=1&usp=mail_form_link

ou en remplissant le formulaire d'inscription papier, ci-joint, à adresser par retour de mail, à Marie-Thérèse Jourdas : marie.jourdas@free.fr, et **au plus tard jeudi 14/11/2019**.

- 5.2 - Jour de courses : le 17 novembre 2019 : Heure du 1^{er} signal d'avertissement à 11H00.
- 5.3 Remise des prix prévue après les courses.
- 5.4 **Confirmation obligatoire des inscriptions** : dimanche 17 novembre 2019 de 9H30 à 10H00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et leur annexe seront disponibles à la confirmation des inscriptions le dimanche entre 9H30 et 10H00 et affichées selon la Prescription Fédérale.

7. **LES PARCOURS** - Les parcours seront construits de type « banane ».

8. **CLASSEMENT** : 1 course devra être validée pour valider la compétition.



Cercle de la Voile de Paris
1858

Classement se fera, **en temps compensé**, et selon la méthode « à minima ».

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. CORPS ARBITRAL

Président du Comité de Course : Marie JOURDAS

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

- **Cercle de la Voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET, 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux**
☎ : 01 34 74 04 80 📠 : 01 34 92 74 20 💻 : cvparis2@free.fr
- **Pour les inscriptions et les courses, les coureurs doivent contacter Marie Lannuzel-Jourdass marie.jourdass@free.fr 06 80 63 86 54.**
- **Restauration :**
Déjeuner au self-service du club house à partir de 12 h 30 (prévenir le Commissaire)

Hébergement :

Le CVP dispose de quelques cabines chauffées pour une ou plusieurs personnes (draps et couvertures sont fournis). S'il fait particulièrement froid, prévoir un duvet supplémentaire non fourni. Tarif pour une cabine 1 lit : 20 euros la nuit

Tarif pour une cabine 2 lits : 30 euros la nuit.

Réservation auprès du Commissaire Julien MARECHET 01 34 74 04 80